



Décision n° CODEP-DRC-2021-007160 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 14 avril 2021 approuvant les règles générales d’exploitation de l’installation nucléaire de base n° 94, dénommée « Atelier des matériaux irradiés »

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment le IV de son article R. 593-69 ;

Vu le décret n° 2020-499 du 30 avril 2020 prescrivant à la société Électricité de France de procéder aux opérations de démantèlement de l’installation nucléaire de base n°94, dénommée « Atelier des matériaux irradiés (AMI) », implantée sur le site de Chinon, sur le territoire de la commune d’Avoine (département d’Indre-et-Loire) ;

Vu la décision n° CODEP-DRC-2020-055771 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 17 novembre 2020 relative au démantèlement de l’installation nucléaire de base n° 94, exploitée par Électricité de France ;

Vu le courrier D455520007489 d’Électricité de France du 30 juillet 2020 transmettant la révision des règles générales d’exploitation, complété par le courrier D455520011728 du 30 novembre 2020 ;

Vu le courrier D.5170/DIR/ASIS/17.153 du 30 octobre 2017 d’Électricité de France transmettant le plan d’actions du réexamen de l’INB n° 94 ;

Considérant que la révision des règles générales d’exploitation, transmise par courrier du 30 juillet 2020 susvisé, répond aux exigences de l’article R. 593-69 du code de l’environnement susvisé ; que cette révision est satisfaisante au regard des demandes formulées lors de l’instruction du dossier de démantèlement,

Décide :

Article 1^{er}

Les règles générales d’exploitation de l’installation nucléaire de base n° 94, transmises par courriers du 30 juillet et du 30 novembre 2020 susvisés par Électricité de France, ci-après dénommé « l’exploitant », sont approuvées.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 14 avril 2021.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté
nucléaire et par délégation,
Le directeur des déchets,
des installations de recherche et du cycle,

Signé

Christophe KASSIOTIS